

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2023
DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL**

Présents :

Mmes : C. CHARLOT – V. DELERUE – C. DELHAIZE – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

MM : M. BORREWATER – C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE

Excusé : J.C. RUHANT (procuration donnée à C. HERMANT)

Monsieur Eddy DECLEIR a été nommé secrétaire de la séance

I – ACCUEIL ET PROPOSITIONS DU CONSEIL DES ENFANTS

Monsieur le Maire accueille les 3 enfants délégués élus en Octobre 2022 : Raphael (CE2), Jeanne (CM1) et Gaspard (CM2) ainsi que Maggy DESCENDRE, directrice de l'école. Catherine CHARLOT les félicite pour leurs élections et leur remet solennellement des écharpes tricolores en leur décrivant ce symbole républicain.

Les trois délégués présentent ensemble des idées de changements pour la cantine pour mieux manger et pour moins gaspiller :

Ils rappellent tout d'abord que les serviettes en papier ont déjà été supprimées au profit de serviettes en tissu.

Ils informent le Conseil Municipal que la cantine génère à ce jour beaucoup de déchets, jusqu'à 8 kilos par jour. Quand les assiettes servies ne correspondent pas à l'appétit d'un enfant, le contenu part à la poubelle (et ne peut plus être proposé comme « rab »).

Les enfants proposent de revenir à un service par table, au plat plutôt qu'à l'assiette, afin de se servir chacun selon son appétit. Les élèves de cycle 1 pourraient utiliser des jetons de couleur pour indiquer leur appétit. Par ailleurs, le service au plat permettrait de manger plus chaud. Afin de manger équilibré, les enfants seraient tenus de se servir un peu de tout, et veilleraient à un partage équitable (surtout le jour des frites).

S'il y a cependant des déchets, une suggestion consisterait à les proposer aux habitants pour leurs animaux. Un responsable pourrait distribuer les restes, à 16h30, sur une table devant l'école. Une information aux habitants pourrait être mise en ligne sur l'application Ma Mairie en Poche.

Les enfants rappellent que le Potager des p'tits loups est en libre-service tout l'été pendant les vacances scolaires, au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, les enfants proposent d'organiser un goûter auquel seraient conviés les Aînés du village, les parents d'élèves et les membres du Conseil Municipal. Ce goûter aurait lieu de 15h30 à 16h30 dans la cour de l'école, le 2 ou le 16 juin. Pour cette occasion, les enfants cuisineraient des gâteaux à base de légumes : gâteaux au potiron, gâteaux chocolat-courgette, dont ils ont déjà testé les recettes avec leurs enseignants. Ce jour-là, il conviendrait d'organiser la garderie directement dans les locaux de l'école.

Enfin, les enfants proposent de réaliser un flyer à destination des habitants du village pour présenter les produits de proximité : par exemple le miel produit au Maisnil, les pommes de Fromelles. Le flyer serait distribué dans les boîtes aux lettres.

Après discussion, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour :

- réaliser un test à la cantine de service au plat sur une première période de deux semaines ;
- que soient distribués les déchets pour les animaux ;
- aider au financement du goûter pour les Aînés, les parents et les élus ;
- soutenir l'impression et la distribution d'un flyer à destination des habitants.

Monsieur le Maire remercie les 3 délégués pour leurs propositions. Il invite les délégués à être

présents aux côtés du Conseil Municipal pour l'inauguration de la Ferme des Saules qui aura lieu le samedi 25 mars. Il explique aux enfants le protocole du ruban à couper et leur propose de l'assister. Les enfants recevront une invitation formelle par courrier.

II – LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2023. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

III- DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – N° 2023-03-01.01

Il est rappelé que, conformément à la délibération n° 2022-06-23.07 du 23 juin 2022, le Centre Communal d'Action Sociale est dissous à compter du 1^{er} janvier 2023 et que le vote du dernier Compte de Gestion est signé par le Maire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BORREWATER, Maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer.

Considérant que le compte de gestion du receveur est régulièrement établi

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV - DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – N° 2023-03-01.02

Il est rappelé que, conformément à la délibération n° 2022-06-23.07 du 23 juin 2022, le Centre Communal d'Action Sociale est dissous à compter du 1^{er} janvier 2023 et que le vote du dernier Compte Administratif revient au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Catherine HERMANT, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Michel BORREWATER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- a) lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Section INVESTISSEMENT

Total des dépenses.....0 €	Total des recettes..... 0 €
Excédent de l'exercice0 €	
Résultat définitif 0 €	

Section FONCTIONNEMENT

Total des dépenses..... 1 069,67 €	Total des recettes..... 3 350,48 €
	CRCM 01-03-2023 / MV

Excédent de l'exercice	2 280,81 €
Excédent antérieur reporté	23 638,05 €
Résultat définitif	25 918,86 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 : Excédent : 25 918,86 €

b) constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

d) accepte la reprise de l'actif, du passif et des résultats du CCAS dans les écritures du budget de la commune,

e) vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus, par **14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

f) ont signé au registre des délibérations les membres présents.

V - DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION DU SIVU « ANIMEL », SON PERIMETRE ET SES STATUTS – N° 2023-03-01.03

Monsieur le Maire rappelle le contexte de création d'un SIVU proposé par la commune de Tourcoing.

En application de l'article L211-24 du Code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Cette fourrière peut être mutualisée avec un autre établissement public de coopération intercommunale ou avec un syndicat mixte fermé.

Il est rappelé que le Maire détient un pouvoir de police concernant la divagation des animaux malfaisants ou féroces (Article L2212-2 du CGCT).

Pour permettre l'exercice mutualisé de ces compétences et afin d'apporter des solutions durables, un travail s'est engagé avec de nombreuses Communes et a permis de faire émerger plusieurs propositions.

L'option retenue pour porter la solution pérenne est celle de la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) composé de communes des territoires de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault. Cette structure permettra d'offrir un service de qualité, mutualiser les dépenses de structure et de personnel.

Ainsi, par délibération n°40 du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal de Tourcoing a sollicité la création du SIVU pour la gestion de la fourrière pour animaux errants et a validé les projets de statuts afférents. Cette demande, initiée par la Ville de Tourcoing, constitua la première étape de la création du futur SIVU.

Par suite, Monsieur le Préfet du Nord a édicté un arrêté de périmètre en date du 17 janvier 2023 auquel était annexé le projet des statuts. Cet arrêté a fait l'objet d'une notification à chaque commune concernée et la Ville de Tourcoing en a accusé réception le 17 janvier 2023 (Arrêté et courrier de notification ci-annexé).

Dès lors et à la lumière des dispositions applicables, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de sa notification, pour se prononcer sur le périmètre ainsi arrêté et sur les statuts dudit groupement.

Vu les articles L. 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 211-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal approuve les dispositions de l'arrêté préfectoral de périmètre en date du 17 janvier 2023 ainsi que les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale annexés, et **donne son accord par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents.

Monsieur le Maire précise qu'ultérieurement il conviendra de nommer un représentant de la Commune pour le nouveau SIVU.

VI - DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « RIGOLO COMME LA VIE » POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES – 2023-03-01.04

Madame Catherine CHARLOT, Adjointe, expose à l'ensemble du Conseil Municipal la convention annuelle d'objectifs à établir avec l'association « Rigolo comme la vie ».

Cette convention d'objectifs a pour but l'organisation des centres aérés des grandes vacances scolaires de l'été 2023 et des petites vacances scolaires (Automne, Fin d'année) pour le restant de l'année 2023.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association « Rigolo comme la vie » **par 15 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention**.

Catherine CHARLOT précise que la prochaine convention couvrira l'ensemble des périodes de vacances de l'année. Elle sera pluriannuelle, reconductible deux fois.

VII - DELIBERATION CONCERNANT LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – N° 2023-03-01.05

Le montant maximum de l'indemnité annuelle des gardiens d'églises communales représente 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur Jean-Jacques LESAFFRE, Adjoint, propose au Conseil Municipal de verser une indemnité pour le gardiennage de l'église communale en la fixant, pour l'année 2023, à 100,00 € (cent euros).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'indemnité de 100,00 euros (cent euros) pour le gardiennage, en 2023, de l'église de la commune **par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**.

VIII - DELIBERATION CONCERNANT LES DEPENSES POUVANT ETRE EFFECTUEES AU COMPTE 623 « PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES » – N° 2022-09-14.06

Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2017 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable pour le paiement des mandats de dépenses,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'instruction codificatrice 07-24 MO du 30 mars 2007,

Considérant que la nature 623 relative aux dépenses **Fêtes et cérémonies** revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

Considérant que les Chambres Régionales des Comptes recommandent aux collectivités locales de procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le **compte 623 « Publicité, publications, relations publiques»**.

Il est proposé de prendre en charge au compte 623 les dépenses relatives aux manifestations suivantes :

- Fêtes Communales
- Brocante
- Fête de fin d'année
- Fête des enfants
- Trophées culturels
- Cérémonie des Vœux
- Animations
- Forum des associations
- Manifestations culturelles (Exposition temporaire, réception d'auteurs...)
- Inauguration

D'une manière générale, pour l'ensemble de ces manifestations, il sera imputé au compte 623 l'ensemble des dépenses nécessaires à l'organisation de celles-ci :

- Frais d'annonce, de publication et de communication
- Frais de location de matériels (podium, chapiteau, matériels audio-vidéo...)
- Frais de réception, vin d'honneur
- Rémunération d'intervenants pour ces manifestations (Artistes, artificiers...)
- Règlement des factures des troupes et sociétés de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- Frais divers (Sacem...)
- Fleurs, gerbes, gravures, médailles, jouets et présents divers offerts à l'occasion de ces manifestations.
- Récompenses culturelles

De plus, il est proposé de prendre en charge au compte 623, les achats de fleurs, gravures médailles et présents divers offerts à l'occasion de mariages, décès, naissances ou lors de réceptions officielles à l'initiative du Maire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'affectation au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » des seules dépenses reprises ci-dessus dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **ACCEPTE et VOTE par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention** l'affectation au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » des seules dépenses reprises ci-dessus dans la limite des crédits inscrits au budget.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2022-09-14.07 du 14 septembre 2022.

IX - DELIBERATION CONCERNANT L'OCTROI D'UN CADEAU POUR UN EVENEMENT CONCERNANT LES AGENTS TERRITORIAUX – N° 2023-03-01.07

Monsieur le Maire expose que la commune doit, sur demande du Comptable public, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents territoriaux (titulaires ou contractuels) pour des évènements particuliers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune puisse offrir un cadeau dans les situations suivantes :

- Départ en retraite
- Mariage
- Naissance

Le cadeau (matériel ou sous forme de bon d'achat, ou de carte cadeau) sera d'une valeur maximum de 500,00 €.

Cette proposition d'octroi de cadeaux est faite jusqu'au terme du mandat actuel, soit 2026.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, au compte 623, chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la possibilité d'octroi de cadeaux pour les agents territoriaux, dans les cas cités, pour un montant maximum de 500 euros, **par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

X – INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

Monsieur le Maire rappelle que les comptes-rendus des réunions de commissions sont envoyés systématiquement à l'ensemble du Conseil. Les membres sont invités à en prendre connaissance. Si besoin, les responsables de commissions apporteront les précisions nécessaires.

1) Commission Jeunesse

Présentation par Catherine CHARLOT

Conseil d'école :

Catherine CHARLOT évoque le conseil d'école qui a eu lieu le 7 février 2023. Elle précise que les effectifs de l'école devraient être à la baisse à la prochaine rentrée scolaire. Cependant, l'école ne sera pas concernée par des fermetures de classes.

Classe découverte :

Une classe découverte aura lieu du 6 au 9 juin 2023 pour les 15 élèves du cycles 3 (CE2, CM1, CM2). Les élèves vont séjourner dans un gîte à Bailleul et réaliser des excursions chaque jour vers une destination différente (visite du moulin de Cassel, musée de la vie rurale à Steenwerck, parc Marguerite Yourcenar). Catherine CHARLOT salue la participation massive des parents d'élèves : 12 parents ont été volontaires pour passer un agrément afin d'accompagner les enfants, ils se relayeront. Le tarif du séjour est de 195 euros par enfant, entièrement pris en charge par l'APE.

Evaluation de l'école :

L'école poursuit son évaluation générale. Une réunion de l'ensemble du personnel (enseignants et personnel périscolaire) a mis en valeur un grand bien-être au sein de l'établissement, pour les adultes comme pour les enfants. L'équipe a cependant exprimé une volonté d'améliorer la communication interne, elle a prévu des rencontres plus fréquentes.

Prestataire cantine :

La Mairie et RCLV (pour le repas des centres aérés) ont entretenu des échanges réguliers avec le prestataire pour corriger certains dysfonctionnements. Dans ce contexte, il est proposé de reconduire le contrat.

Micro-crèche :

La prospection pour le projet de micro-crèche se poursuit. D'après les projections réalisées, il n'est pas envisageable que la Commune achète un bâtiment pour le proposer ensuite à la location. Le projet sera donc développé par un investisseur. Des échanges sont en cours avec différents porteurs de projets ainsi qu'avec des communes voisines ayant développé un projet similaire.

Subvention association Weppes Natation :

Compte-tenu de l'augmentation importante de ses coûts de fonctionnement, l'association Weppes Natation se trouve dans l'obligation d'augmenter les cotisations de ses adhérents ainsi que les demandes de subventions aux communes. Une augmentation uniforme de 50 euros est demandée à toutes les communes participantes. Après discussion sur l'offre de l'association et son bénéfice pour les habitants du village, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour augmenter la subvention allouée à l'association. Une délibération sera présentée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2) Commission Finances

Présentation par Jean-Jacques LESAFFRE

Une présentation est faite du bilan financier des travaux de la Ferme des Saules à ce jour. Du côté des subventions, celle de l'Agence de l'eau ne pourra être versée qu'à la toute fin de l'opération. Une demande a été adressée à la Préfecture du Nord pour le versement des 20 % restant de la DSIL.

Montant travaux de la Ferme des Saules

Etude AMO – B.E – Diag – Bureaux de contrôles – architectes	306 717.87 euros
Travaux prévues pour le marché et PSE.....	1 482 764.66 euros
Avenants.....	79 264.19 euros
Concessionnaires (GRDF – ORANGE – NOREADE – ENEDIS – TELEPHONIE et VIDEO PROTECTION.....)	31 309.69 euros
Pénalités.....	- 7 534.39 euros
TOTAL	1 892 522 .02 euros

Jean-Jacques LESAFFRE rappelle que la Commission Finances aura lieu le lundi 3 avril à 19h15.

3) Commission Animation Culture

Présentation par Catherine HERMANT

Réseau MediaWeppes :

Catherine HERMANT remercie Monsieur le Maire d'avoir été à l'initiative d'une réunion du réseau le 08 février 2023 qui a permis d'échanger notamment sur la municipalisation de la Médiathèque de Le Maisnil et sa gratuité. Une nouvelle convention entre les communes est en cours de rédaction. S'agissant de la répartition des tâches entre communes, Emilie DUTHOO se chargera du suivi du logiciel PMB.

Médiathèque de Le Maisnil :

De nombreuses animations peuvent avoir lieu grâce au soutien de la MDN. Emilie DUTHOO recevra prochainement une formation sur les ressources en ligne pour la Bibliothèque Numérique Métropolitaine ; elle retransmettra le contenu de la formation aux bénévoles de la Médiathèque. Le jour de l'inauguration de la Ferme des Saules, la Médiathèque sera fermée au public, mais une animation aura lieu dans la salle Multimédia durant l'après-midi.

Western Front Way :

Deux panneaux directionnels vont être installés sur le parcours qui traverse la Commune.

Chœur de l'Opéra de Lille :

Les tickets pour le concert sont désormais disponibles au secrétariat de la Mairie.

La prochaine Commission Animation Culture aura lieu le 08 mars 2023.

4) Commission Sociale et Affaires Familiales

Présentation par Catherine HERMANT

La première réunion de la Commission aura lieu le 06 mars.

5) Commission Urbanisme

Présentation par Jean-Jacques LESAFFRE

Zone AUCCM :

Le travail se poursuit activement avec Madame DELENEUVILLE. Les fouilles archéologiques vont commencer. La commercialisation pourrait intervenir au plus tôt à partir de juin 2023. En raison notamment de l'augmentation des coûts des matériaux, une réflexion est en cours sur une éventuelle nouvelle répartition entre le nombre de logements sociaux et le nombre de PSLA.

Rue de l'Eglise :

Le diagnostic archéologique aura lieu le 06 mars 2023, il déterminera si des fouilles seront

nécessaires ou non.

PLU3 :

Une délibération sur le PLU3 sera soumise au Conseil Municipal le 06 avril. Tous les documents sont disponibles en Mairie pour une consultation préalable par les élus.

6) Commission Communication

Présentation par Catherine CHARLOT

Prochaines publications :

Les feuillets intermédiaires sont en cours de préparation. La prochaine réunion aura lieu le 15 mars. Catherine CHARLOT informe que la Presse Flamande qui imprimait les documents de la Mairie va fermer prochainement. Des devis ont été demandés à d'autres établissements du secteur.

Site internet :

C'est la proposition de RVVN (« Réseau Villes et Villages du Nord ») qui a été retenue pour le site internet de la Commune. L'offre a été jugée moderne, elle propose une messagerie attenante, la possibilité de formulaires en ligne (par exemple pour le périscolaire). Le coût annuel est de 1 euro par habitant.

7) Commission Environnement

Présentation par Valérie JACINTO

Troc de plantes :

Un troc de plantes aura lieu sur la commune de Beaucamps-Ligny le 15 avril 2023. Un autre troc aura lieu à Englos. La Commission se rendra en observation sur ces événements pour une éventuellement participation de la commune l'année prochaine. Les services techniques des communes du secteur projettent également de s'échanger gratuitement des vivaces.

La prochaine réunion de la Commission Environnement aura lieu en mars.

8) Commission Economie d'Energie

Présentation par Eddy DECLEIR

La prochaine réunion aura lieu le 13 mars. Les conseillers sont cordialement invités à faire remonter leurs propositions.

9) MEL

La prochaine réunion pour discuter des Points D'Apports Volontaires pour les déchets aura lieu le 02 mars 2023 en collaboration avec la commune de Radinghem-en-Weppes de façon à optimiser les emplacements sur la RM 141 b.

XI – QUESTIONS DIVERSES

Inauguration de la Ferme des Saules

Les préparatifs pour l'inauguration sont en cours, en concertation avec les Protocoles des différentes institutions partenaires qui ont soutenu le financement du projet.

Nom de rue

Monsieur le Maire invite les conseillers à faire remonter leurs propositions pour un nom de rue et éventuellement un nom de lotissement pour le projet de la rue de l'Eglise.

Réunions du personnel

Après deux années impactées par les restrictions sanitaires, les réunions des personnels communaux

ont repris ce mois de février 2023. Elles permettent des échanges entre l'ensemble des services : secrétariat, service technique, scolaire et périscolaire.

Elections sénatoriales

Une réunion d'information sur les élections Sénatoriales aura lieu le 04 avril en Préfecture du Nord.

Prochains Conseils Municipaux

A l'unanimité des présents, la date de réunion du mois de mai est avancée du jeudi 04 au mercredi 03 mai 2023.

Les prochains Conseils municipaux se tiendront :

- jeudi 6 avril 2023
- mercredi 3 mai 2023
- mercredi 14 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.